|  |  |  |  | À prévoir (références SIH) |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |

(I) D : distance entre la porte palière du logement le plus éloigné et l'accès à l'escalier
(II) H : distance entre le plancher bas du logement le plus haut et le sol accessible aux engins des services de secours
(III) $4^{\text {eme }}$ étage duplex admis si pièce principale et accès direct au $3^{\text {eme }}$ étage
(IV) Conditions d'installation : "La longueur du câble ne doit pas être supérieure à 15 ml si son cheminement est visible dans son ensemble, et 8 ml dans les autres cas" (extrait norme NF S 61-932). Au delà de ces limites, opter pour le dispositif treuil déclenchement CO 2 .


